

## La parole est à tous !

En janvier 2017, le déménagement est officiellement programmé dans l'ancien bâtiment France Télécom, rue Jacques Brel (6 000 m<sup>2</sup>)

### Qui est concerné ?

**A la Ville :** Finances, DRH, services et directions de Cujas, marchés et achats publics, services juridiques, police municipale, petite enfance - soit environ 200 agents

**A l'Agglo :** DCS Informatique, DRH, Direction Culture et Patrimoine, Direction générale, Communication, services et missions (territoire et développement durable, planification, gestion des déchets), Assainissement, Bâtiments - soit environ 200 agents

*Sous réserve de changement possible jusqu'à la date butoir annoncée...*

### Quelle méthode est proposée ?

L'équipe municipale a choisi un cabinet extérieur, Clé Millet International, expérimenté dans l'accompagnement au changement (architectes, programmistes, psychologue ergonomiste, économiste de la construction). Il est chargé d'aller à la rencontre de tous les agents concernés par ce déménagement, pour les **concerter sur leurs attentes, leurs besoins, leurs craintes, les spécificités d'exercice de leurs métiers et leurs propositions.**

### Comment ?

- ⇒ Par groupes de 7-8 agents, constitués de manière à **préserver la liberté de parole**. Un compte-rendu sera rédigé à la suite de chaque réunion et transmis pour validation aux agents présents.
- ⇒ Une psychologue ergonomiste procédera à des observations dans les services.
- ⇒ Sur la base du volontariat, les agents seront invités à participer à des réunions thématiques sur des questions transversales.
- ⇒ Une visite du bâtiment pour tous les agents concernés est prévue.
- ⇒ Une information régulière de l'avancement du projet sera transmise à l'ensemble des agents par le cabinet.
- ⇒ Un groupe de travail spécifique sur ces questions, au sein du CHSCT, a été créé, comprenant notamment la médecine du travail et 4 représentants du personnel.

### Quand ?

Toutes ces séances seront organisées sur le temps de travail, d'ici fin décembre 2015.

### Comment promouvoir notre parole ?

Tous les agents seront concernés par cette réorganisation géographique, dans les liens de travail que nous avons au quotidien.

Les CHSCT Ville et Agglo sont associés à l'ensemble de cette démarche. **N'oubliez pas que vos élus, représentants du personnel sont à votre disposition pour défendre votre parole.**

Soyons vigilants à ce que la parole des agents soit retenue. **Concerter, ce n'est pas simplement écouter, c'est échanger et prendre en compte !**

**Emparons-nous tous de cette dynamique**, pour être véritablement entendus comme force de propositions et être acteur du changement de notre collectivité !



### Edito: Chut... personne ne sait mais tout le monde en parle !

Cet été, une vague immense de rumeur (en même temps que la canicule estivale) a terrassé la ville de Valence et une grande partie de ces agents. Etonnant dans un contexte où les réunions de dialogue social devraient, en amont, permettre de concerter tous les techniciens et particulièrement après les excuses faites par l'administration concernant la réorganisation de la D3ES. Ces réunions ne sont, nous le rappelons, en aucun cas, un lieu de prise ou d'aide à la décision ! Et en tout cas, aucune information particulière de réorganisation n'avait été faite durant celle de début juillet!

En quelques semaines pourtant, de nombreuses rumeurs de changement, déménagement, réorganisation ont couru et semblent, dès la rentrée, se vérifier... Quel autre sentiment qu'une profonde déception, que de croire en une méconnaissance des missions, des agents, des hommes et des femmes qui œuvrent pour le service au public ? Ne sommes-nous pas nous-même capables de réfléchir, de faire remonter les connaissances nécessaires à une organisation proche des besoins des publics ?

Cette façon insidieuse de faire mettre en place les projets met les agents et les services en grande fragilité, en conflit d'intérêt et de loyauté. Et ne parlons pas du courage que chacun doit avoir pour mettre, chaque jour, du sens sur ses missions dans un tel contexte !



### Sommaire

- Edito
- Brèves
- Cahier central: action social
- Manifestation interprofessionnel du 8 octobre
- Lettre du CHSCT

**Brève- brève—brève- brève—brè**  
**Saviez-vous qu'une partie de votre mutuelle pouvait être prise en charge ?** Pour cela il vous suffit d'envoyer la photocopie de votre carte de mutuelle de l'année en cours à la DRH en demandant le versement de la participation forfaitaire annuelle de 22,87 € par agent. Cela sera inclus dans votre prochaine paye.  
**Brève- brève—brève- brève—brè**  
L'administration est en cours de

révision de l'EPA dans le cadre du décret. n° 2014-1526 du 16 décembre 2014. La CGT demande de reporter cette mise en action qui ferait sortir l'ancienneté et la dynamique de carrière comme prise en compte de l'avancement!  
**Brève- brève—brève- brève—brè**  
L'indemnité vélo a été votée en ce début d'année! A quand la prise en compte de cette indemnité pour les agents de la ville?

## interprofessionnelle

**Défense du pouvoir d'achat. Augmentation des Salaires.**

### Justice sociale.

Les salaires sont bloqués sous prétexte de crise et de manque de compétitivité mais pendant ce temps les actionnaires se gavent: entre 2013 et 2014 les dividendes touchés par les actionnaires ont augmenté de **20%**. Ces dividendes ont atteint **150 MILLIARDS** d'euros en 2014.

Pendant ce temps, les salaires ont augmenté de 1% dans le privé et le point d'indice reste bloqué dans le public.

**Les 4 premiers échelons de la catégorie C dans la fonction publique sont en dessous du SMIC**

### Défense de la sécurité sociale

La Sécurité Sociale rembourse de moins en moins de médicaments à cause d'un déficit chronique qui depuis longtemps n'arrive pas à être comblé. Comme elle reporte sur les mutuelles le poids de certains remboursements cela entraîne ces dernières à augmenter leurs tarifs. Beaucoup de français n'ont plus les moyens de se faire soigner.

**Il suffit de redistribuer 10% des 150 milliards repartis aux actionnaires et de les consacrer à la Sécurité Sociale pour combler le déficit et permettre à tous les français de se soigner correctement.**

### RETRAITES: De nouvelles attaques sont menées!

On veut faire en sorte que ceux qui travaillent durement ne puissent pas toucher leur retraite à taux plein avant 67 ans. Pendant ce temps, certains se sont attribués des retraites en or en licenciant des dizaines de milliers de personnes et en modifiant les règles applicables dans l'entreprise dans laquelle ils ont managé pendant moins de 3 ans.

Ces attaques sont menées en premier lieu dans le privé mais le secteur public sera très vite visé sous le prétexte de l'égalité des droits pour tous.

### Droits sociaux

Si dans le privé les patrons ont obligation de participer au financement de mutuelles pour leur personnel, dans le public, il n'y a pas cette obligation pour le moment.

Dans beaucoup d'entreprises cette couverture sociale a été faite au détriment d'autres droits qu'avaient les salariés avant cette obligation.

Dans le public, quand des négociations sont menées à ce sujet, le régime indemnitaire est mis en cause.

**nous sommes tous concernés  
privé et public même combat!**

**Rassemblement à 14H00 au Champs de Mars à Valence**

### (\* ) Action sociale, pourquoi encore externaliser?

#### LES CASC/COS

Les comités d'œuvres sociales (COS), ou comités d'action sociale et culturelle (CASC), associations du personnel ou encore amicales du personnel sont des associations régies par la loi du 1er juillet 1901. Elles ont pour objectif de gérer les œuvres sociales. Plus précisément, d'assurer aux **agents des collectivités** de meilleures conditions matérielles d'existence par le biais de versements de **prestations à caractère social, mais aussi d'offrir toute une gamme de prestations dans les domaines touristique, culturel et de loisirs**. Ils sont gérés par des membres élus de la collectivité qui connaissent donc les **problématiques de proximité**.

#### Le CNAS:

**Association loi 1901**, le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales constitue un outil pour les responsables des structures locales. Il leur propose en effet **une offre unique nationale et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales** de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics. La collectivité doit adhérer au CNAS, ce qui représente donc une perte financière (200 à 300 € par agent).

## ACTION SOCIALE: AVEZ-VOUS COMPRIS?

La Municipalité nous a adressé un questionnaire avec la fiche de paye concernant les différents avantages sociaux dont nous bénéficions à la Ville de Valence.

**Nous, à la CGT,**

nous défendons la mise en place d'un référendum avec l'ensemble des agents.

Qu'une information claire soit donnée notamment sur le devenir de la prime de juin.

La mise en place d'un CASC (\*) qui est autogéré à la place du CNAS(\*)

**Nous, à la CGT,**

Nous sommes contre la baisse de l'action sociale à la Ville de Valence

Nous voulons le maintien des acquis sociaux et en acquérir des nouveaux (augmentation des tickets restaurant, participation au financement des mutuelles)

Nous vous demandons donc de nous faire parvenir votre point de vue au plus vite pour que nous puissions le mettre en avant lors des prochaines négociations.

**Sans vous on ne peut rien faire**

**« Seuls on va plus vite (ou trop vite), ensemble on va plus loin ! »**



**EXPRIMER VOUS!**

VOS AVIS :

.....  
.....  
.....  
.....

Ou par mail: [cgtterritoriauxval@netcourrier.com](mailto:cgtterritoriauxval@netcourrier.com)